

S3P*i*infos

Hebdo Presse



Le S3PI de l'Artois vous relaye quelques informations

Bonjour à tous, au programme de ce nouveau numéro, des sites industriels identifiés pour un accompagnement en Hauts de France, et une action en justice sur les PFAS ...

Pour rappel, cette lettre vise à relayer un certain nombre d'informations en lien avec l'adn du S3PI Artois. Ainsi les propos tenus dans les articles associés à cette lettre hebdomadaire n'engagent que leurs auteurs.

Bonne lecture,

L'équipe du S3PI Artois

FOCUS

Hauts-de-France

Plan Eau : 4 sites des Hauts de France vont avoir un accompagnement de proximité

Le gouvernement français a dévoilé une liste de 55 sites industriels majeurs, représentant 25% de la consommation d'eau industrielle en France, qui doivent réduire leur utilisation d'eau. Ces sites, provenant de divers secteurs tels que l'agroalimentaire, la chimie et la métallurgie, bénéficieront d'un accompagnement pour réduire leur consommation d'eau de plus de 10% d'ici 2030. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du "plan eau" du gouvernement, qui vise à mieux gérer cette ressource vitale dans un contexte de changement climatique et de sécheresses récurrentes. En parallèle, des préoccupations persistantes concernent la qualité de l'eau, notamment en raison de la pollution par les pesticides et les PFAS, incitant les autorités et les acteurs locaux à prendre des mesures pour assurer un meilleur partage et une utilisation plus responsable de cette ressource cruciale.

[La Voix du Nord : "Ces quatre sites industriels du Nord et du Pas-de-Calais qui vont devoir réduire leur consommation d'eau" - 22/03/2024](#)



Le BEA-RI publie son rapport 2023

Le BEA-RI réalise, en pleine transparence et de manière indépendante des industriels et des autorités de contrôle, des enquêtes techniques sur les accidents industriels les plus importants pour en déterminer les causes et faire progresser la sécurité.

En 2023 12 enquêtes techniques ont été ouvertes sur l'ensemble du territoire national, 9 rapports ont été rendus publics, de nombreuses recommandations ont été émises.

[Consulter le rapport](#)



RISQUES TECHNOLOGIQUES



Journée Nationale de la Résilience 2024

L'appel à projets pour la Journée Nationale de la Résilience face aux risques Majeurs 2024 est ouvert.

Pour rappel, la journée "tous résilients face aux risques" vise à sensibiliser, informer et acculturer tous les citoyens aux risques majeurs, naturels et technologiques, qui les environnent, dans une logique d'actions concrètes et dans l'objectif de contribuer à la préparation de tous aux bons comportements en cas de survenance d'une catastrophe.

[Accéder à l'appel à projets](#)



SANTÉ-ENVIRONNEMENT

La France modernise ses procédures environnementales pour favoriser la réhabilitation des friches industrielles

La loi sur l'industrie verte, promulguée en octobre 2023, vise à encourager la réhabilitation des friches industrielles pour libérer du foncier tout en limitant l'artificialisation des sols. Le ministère de la Transition écologique présente un projet de décret destiné à simplifier les procédures de consultation du public et à fluidifier les cessations d'activité des installations classées, notamment en permettant l'application de nouvelles procédures pour les sites notifiés avant juin 2022. Le texte prévoit également des modifications pour rendre plus attractive la procédure du tiers demandeur et adapte les exigences de garanties financières, conformément à la loi Industrie verte, tout en clarifiant les conditions d'application de ces dispositions pour assurer une gestion appropriée des passifs industriels.

[Actu-Environnement : "Réhabilitation de friches : ce que le Gouvernement prévoit pour libérer du foncier industriel" - 19/03/2024](#)

Sur le même sujet :

[Banque des Territoires : "Accélération des procédures d'autorisations environnementales et libération des friches : un décret d'application de la loi Industrie verte en consultation](#)

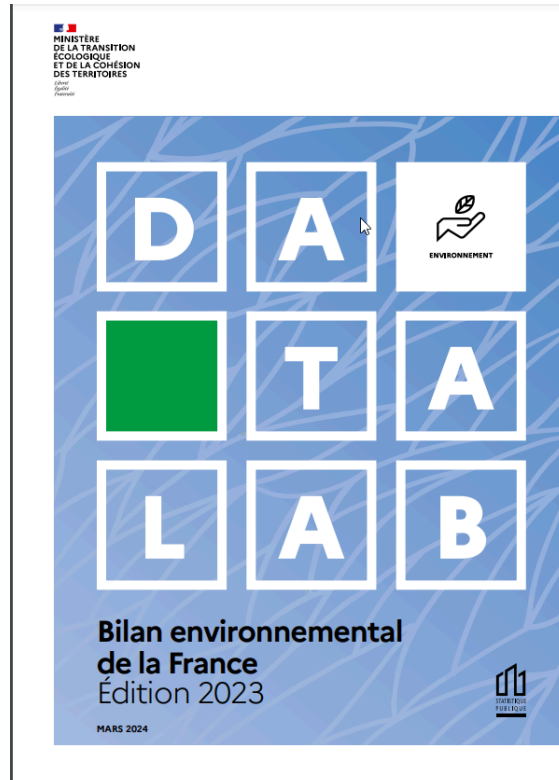
PFAS : La métropole de Lyon engage une action judiciaire

La métropole de Lyon a engagé une action judiciaire à l'encontre des sociétés Arkema et Daikin, accusées de pollution aux PFAS dans l'eau potable. Cette assignation en référé

expertise vise à clarifier la responsabilité des industriels dans la contamination par ces substances toxiques. Si leur implication est confirmée, cela pourrait ouvrir la voie à des indemnités pour les préjudices subis, conformément au principe du pollueur-payeur. Cette démarche, soutenue par divers acteurs environnementaux, intervient après la révélation d'une contamination massive aux PFAS autour de la plateforme de Pierre-Bénite, au sud de Lyon, par un documentaire d'investigation diffusé en 2022. Des mesures urgentes sont attendues face aux enjeux sanitaires et environnementaux considérables liés à cette pollution.

En parallèle, des efforts nationaux sont également déployés pour faire face à la pollution aux PFAS, avec la publication d'un rapport gouvernemental et la proposition d'une loi visant à financer davantage d'études et d'analyses. La mobilisation s'intensifie pour contrer cette menace pour la santé des riverains et l'environnement, mettant en lumière l'urgence d'une action concertée pour traiter ce problème de contamination persistant.

[Actu-Environnement](#) : "Pollution aux PFAS : la métropole de Lyon attaque Arkema et Daikin" - 20/03/2024



Bilan Environnemental de la France : un bilan mitigé et des défis persistants

Le Service des données et études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique a publié le Bilan environnemental de la France pour l'année 2021, mettant en lumière les efforts financiers déployés pour la protection de l'environnement. Les dépenses, en constante augmentation, s'élèvent à 60 milliards d'euros, principalement allouées à la gestion des déchets et des eaux usées. Les administrations publiques sont les principales sources de financement, suivies par les entreprises et les ménages. Malgré des progrès notables dans certains domaines, comme la qualité de l'eau et de l'air, la situation reste préoccupante, notamment en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et la biodiversité en déclin. La France enregistre le plus grand nombre de catastrophes naturelles en Europe, avec des coûts importants associés, en particulier liés aux inondations et à la sécheresse.

[Localtis](#) : " Bilan environnemental de la France : des dépenses toujours à la hausse mais des résultats contrastés" - 06/03/2024



TRANSITION ECOLOGIQUE

Décarbonation : Tereos souhaite investir 800 millions d'euros d'ici 2033

Tereos annonce un plan de décarbonation de ses activités industrielles d'une enveloppe de 800 millions d'euros d'ici 2033, visant à réduire de 65% ses émissions de scopes 1 et 2 par rapport à 2023. La coopérative prévoit d'investir dans 78 projets majeurs sur ses 16 sites industriels, en privilégiant l'électrification des procédés industriels plutôt que la biomasse. Cependant, les contours de la contribution financière aux 11 400 agriculteurs coopérateurs dans ce plan restent à définir, avec un objectif de réduction de leurs émissions de 36% d'ici 2033. Tereos rejoint également l'initiative de Vivescia pour accompagner la transition agricole, mais les primes destinées aux producteurs ne sont pas encore dévoilées.

[Usine-Nouvelle : "Tereos veut investir plus de 800 millions d'euros pour sa décarbonation avant 2033" - 21/03/2024](#)

Décarbonation de l'industrie : Orano lance un fonds d'investissement

Orano, spécialiste du cycle du combustible nucléaire, annonce le lancement d'un fonds d'investissement de 50 millions d'euros en partenariat avec Supernova Invest, axé sur les start-up deeptech œuvrant dans l'économie circulaire et les technologies industrielles avancées. Ce fonds, baptisé "Orano venture fund", vise à soutenir la transition industrielle vers une économie plus durable et souveraine, en investissant principalement en France et en Europe dans des start-up développant des modèles d'affaires innovants. Orano prévoit d'investir dans une vingtaine de jeunes entreprises sur cinq ans, en privilégiant les stades d'amorçage et de série A, avec des tickets d'investissement allant de quelques centaines de milliers à quelques millions d'euros.

La décision d'Orano de se lancer dans le "corporate venture capital" s'inscrit dans sa stratégie de développement industriel ambitieuse, notamment dans le domaine de la production et du recyclage de combustible nucléaire, mais également dans d'autres secteurs tels que le recyclage des batteries et les traitements contre le cancer. Cette initiative vise à établir des synergies industrielles avec les start-up soutenues par le fonds, tout en restant connecté à l'écosystème de l'innovation pour éviter d'éventuelles disruptions technologiques. Les investissements envisagés couvrent un large éventail de domaines, allant de la récupération de matériaux stratégiques à la robotique pour l'intervention en milieu hostile, avec pour objectif de renforcer la compétitivité industrielle et de favoriser le développement de technologies durables.

[Usine-nouvelle : "Orano lance un fonds de 50 millions d'euros axé sur les deeptech de la décarbonation industrielle" - 21/03/2024](#)

La France accélère les procédures environnementales pour favoriser l'industrie verte

Le gouvernement français cherche à accélérer les procédures d'implantation des usines et simplifier les démarches environnementales avec un projet de décret soumis à consultation publique jusqu'au 6 avril. Ce décret, en réponse à la loi sur l'industrie verte de 2023, vise à réduire les délais d'implantation des usines et introduit des mesures de simplification des procédures, y compris la mutualisation des débats publics pour plusieurs projets sur un même territoire et une nouvelle procédure de participation du public hybride.

Le projet de décret anticipe également les défaillances potentielles du commissaire enquêteur et précise les modalités de consultation des autorités et organismes, tout en réduisant le nombre de cas où le préfet doit rejeter une demande d'autorisation environnementale. En somme, ce projet vise à accélérer l'obtention des autorisations tout en assurant une participation du public et la prise en compte des enjeux environnementaux.

[Actu-Environnement : "Industrie verte : comment le Gouvernement veut simplifier la consultation du public" - 18/03/2024](#)

Sur le même sujet :

Loi Industrie Verte : le projet de décret d'application en consultation

Le ministère de la Transition écologique propose un projet de décret pour accélérer les procédures d'implantation des "projets industriels stratégiques", conformément à la loi de 2023 sur l'industrie verte. Le décret vise à identifier les secteurs technologiques durables éligibles à une procédure simplifiée

d'urbanisme, à préciser les informations requises pour la reconnaissance anticipée des projets répondant à des impératifs d'intérêt public majeur, et à conférer aux préfets la compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme des projets qualifiés d'intérêt national pour la transition écologique ou la souveraineté nationale.

[Actu-Environnement : "Les procédures d'accélération industrielle issues de la loi Industrie verte en consultation - 15/03/2024](#)

[Accéder à la consultation](#)

Recyclage des métaux : un défi majeur pour la France et son industrie

L'Agence de la transition écologique (Ademe) a présenté le 13 mars la nouvelle édition du Bilan national du recyclage, fournissant un aperçu du recyclage de onze matériaux entre 2012 et 2021, ainsi qu'une étude sur le recyclage des grands métaux en France. Le bilan met en évidence des retards dans le recyclage de l'acier, de l'aluminium et du cuivre par rapport à d'autres pays européens et identifie des leviers pour améliorer la situation. Les chiffres de collecte pour le recyclage, bien que globalement positifs, sont soumis aux fluctuations des marchés internationaux. L'Ademe insiste sur trois matériaux cruciaux : les plastiques, les textiles et les métaux ferreux. Malgré une progression, le recyclage des plastiques reste insuffisant, tandis que des progrès sont attendus dans le recyclage des textiles grâce à de nouvelles technologies. Concernant les métaux ferreux, bien que le taux de collecte soit élevé, le recyclage en boucle ouverte et les impuretés limitent son efficacité. Une étude complémentaire souligne que la France exporte une grande partie de ses métaux recyclés en raison d'une chaîne de valeur peu performante.

[Actu-Environnement : "L'Ademe pointe du doigt les faiblesses du recyclage des métaux en France" - 13/03/2024](#)

[Consulter le bilan national du recyclage de l'Ademe](#)

POLITIQUES PUBLIQUES

Les députés se prononcent en faveur de la fusion de l'ASN et de l'IRSN

L'Assemblée nationale a récemment donné son aval à la fusion de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de radioprotection et sûreté nucléaire (IRSN), dans le cadre d'une réforme gouvernementale visant à simplifier la gouvernance de la sûreté nucléaire en France. Cette décision, bien que adoptée par une marge étroite de voix, reflète une division au sein de la profession. Les partisans de la fusion soutiennent qu'elle permettra une meilleure coordination et une réponse plus efficace aux défis de la relance de la filière nucléaire française, notamment la construction de nouveaux réacteurs. Cependant, les opposants soulignent le manque de démonstration de l'inefficacité du système actuel et expriment des inquiétudes quant aux modalités de cette fusion, notamment en ce qui concerne la séparation des responsabilités entre la sûreté et la sécurité nucléaire.

Cette fusion prévoit le regroupement des agents de l'ASN et d'une partie de l'IRSN au sein d'une nouvelle entité appelée l'« Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection » (ASNR), avec pour objectif de simplifier les processus et de mieux répondre aux besoins du secteur. Cependant, les détracteurs craignent des complications opérationnelles et une dégradation de la qualité des expertises, notamment en raison de la séparation des salariés dédiés à la sécurité et à la sûreté nucléaire. Malgré l'approbation de l'Assemblée nationale, ces préoccupations persistent au sein de la profession, reflétant ainsi une certaine division quant à l'efficacité et à la pertinence de cette réforme.

[Usine-Nouvelle : "L'Assemblée nationale approuve la fusion de l'ASN et l'IRSN, les deux garants de la sûreté nucléaire française" - 19/03/2024](#)

Une nouvelle Concertation publique sur la prolongation des réacteurs nucléaires :

La France lance une concertation publique sur la prolongation des réacteurs nucléaires au-delà de quarante ans d'activité. La mission, pilotée par le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), concerne vingt réacteurs de 1 300 mégawatts électriques (MWe) en activité. Cette démarche volontaire, supervisée par deux garants de la Commission nationale du débat public, s'étend jusqu'au 30 juin et s'inscrit dans le quatrième réexamen périodique lancé en 2017. La prolongation au-delà de quarante ans nécessitera un réexamen périodique complet et favorable à la poursuite de l'activité, soumis à une procédure longue et publique.

[Actu-Environnement : "Nucléaire : le public invité à s'exprimer sur la prolongation des réacteurs de 1 300 MW" - 18/01/2024](#)

Textes Officiels

Circulaire du 14 mars 2024 relative au déploiement du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – P113 (Paysage, eau, biodiversité) (« Fonds vert »)

[Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

Directive (UE) 2024/869 du parlement européen et du conseil du **13 mars 2024** modifiant la directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 98/24/CE du Conseil en ce qui concerne les valeurs limites pour le plomb et ses composés inorganiques et pour les diisocyanates

[Journal Officiel de l'UE](#)

Arrêté du 7 mars 2024 attribuant à certains services de l'Etat une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues

[Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 19 février 2024 fixant les critères de sortie du statut de déchet pour l'huile de pyrolyse issue de la pyrolyse de déchets de matières plastiques, en vue d'une valorisation matière au sein d'une installation pétrochimique relevant de la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles, pour un usage dans une unité de vapocraquage ou pour un usage dans une unité de purification à destination d'une unité de vapocraquage

[Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)

Consultation Publique

Projet de décret d'application de la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte définissant les secteurs des technologies favorables au développement durable mentionnés à l'article L. 300-6 du code de l'urbanisme, précisant les modalités de reconnaissance de la raison impérieuse d'intérêt public majeur et modifiant diverses dispositions du code de l'urbanisme

[Legifrance.gouv.fr \(consultation du 11/03/2024 au 01/04/2024\)](https://www.legifrance.gouv.fr/consultation/du-11-03-2024-au-01-04-2024)

S3PI de l'Artois
12 Avenue de Paris
Centre Jean MONNET
62400 Béthune
www.s3pi-artois.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur S3PI-Artois.

[Se désinscrire](#)

